

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2019

JCT/IC/NL – N° VILLE_2019DL088

Date de convocation : 13 septembre 2019

Affichage du compte-rendu : 26 septembre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : **PERSONNEL MUNICIPAL - Mise à jour du tableau des emplois**

L'an deux mille dix neuf, le dix neuf septembre à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TALBOT.

Présents : Jean-Claude TALBOT, Thierry BUTIN, Martine BONNAUD, Danièle POTIRON, Michel MALTRAIT, Claude COLIN, Dominique BABE, Florent RIVOIRE, Souade KACI, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Alain VIOLLET, Chantal RUBIO, Eliane LEON, Gérard POTIRON, Cécile TOURNIER, Laurence MOULIN, Eric MAILLET, Joël CAS, Annie BERTON, Lilian MORINON, Maurice DUMONTET, Thierry MOLLARET, Guy PENDARIES, Sylviane STRETTI, Joëlle NATALINI, Réjane CLOUPET

Excusés / pouvoirs : Thierry HAON (donne pouvoir à Eliane LEON), Christiane PUTHOD (donne pouvoir à Martine BONNAUD), Alain LEGRAS (donne pouvoir à Florent RIVOIRE), Yves MONTANGERAND (donne pouvoir à Eddie BREVALLE), Céline BARIOZ (donne pouvoir à Danièle POTIRON)

Excusés / absents : Philippe COLSON

Secrétaire de séance : Chantal RUBIO

Rapporteur : Danièle POTIRON

Le tableau des emplois recense l'ensemble des postes indispensables au bon fonctionnement du service public. Des mises à jour doivent être opérées au fur et à mesure des recrutements, mutations, avancements de grade et promotions, dans le respect du principe de sincérité budgétaire et conformément aux besoins de la collectivité.

Recrutement - Mobilité interne – Reconversion professionnelle

Afin de pouvoir procéder au recrutement interne d'un agent de la DEJS pour la réalisation de missions au sein de la Direction des Ressources Humaines et du service des Finances suite à vacance d'emploi à compter du 1^{er} octobre 2019 et **après en avoir délibéré, le conseil municipal opère les modifications suivantes** :

- **SUPPRIME** un poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe à temps complet (échelle indiciaire brute 351-483) ;

- **CRÉE** un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet (échelle indiciaire brute 380-548) ;
- **DIT** que la rémunération sera établie suivant les grades de référence ;
- **IMPUTE** la dépense relative à la rémunération au chapitre 012 fonction 020 compte 64111 du budget ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire au nom et pour le compte de la commune à signer tout document de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Dans la continuité de cette mobilité interne, et afin de remplacer l'agent à la direction de l'éducation de la jeunesse et des sports, **le conseil municipal après en avoir délibéré, opère les modifications suivantes, à compter du 1^{er} décembre 2019 :**

- **SUPPRIME** un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet (échelle indiciaire brute 380-548) ;
- **CRÉE** un poste de rédacteur territorial à temps complet (échelle indiciaire brute 372-597) ;
- **DIT** que la rémunération sera établie suivant les grades de référence ;
- **IMPUTE** la dépense relative à la rémunération au chapitre 012 fonction 020 compte 64111 du budget ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire au nom et pour le compte de la commune à signer tout document de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Afin de pouvoir procéder au recrutement à venir d'un agent chargé de gestion des Ressources Humaines suite à une mutation externe et **après en avoir délibéré, le conseil municipal opère les modifications suivantes à compter du 1^{er} octobre 2019 :**

- **SUPPRIME** un d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet (échelle indiciaire brute 380-548) ;
- **CRÉE** un poste ouvert au cadre d'emploi des adjoints administratifs à temps complet (échelle indiciaire brute 348-548) ;
- **DIT** que la rémunération sera établie suivant les grades de référence ;
- **IMPUTE** la dépense relative à la rémunération au chapitre 012 fonction 020 compte 64111 du budget ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire au nom et pour le compte de la commune à signer tout document de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Afin de pouvoir procéder au recrutement de deux agents au sein de la police municipale suite à une mutation externe, mais également à une mutation interne dans le cadre d'une reconversion professionnelle réussie et **après en avoir délibéré, le conseil municipal opère les modifications suivantes à compter du 1^{er} octobre 2019 :**

- **SUPPRIME** un poste de gardien Brigadier à temps complet (échelle indiciaire brute 351-483) ;
- **CRÉE** un poste de brigadier Chef principal de police municipale à temps complet (échelle indiciaire brute 380-586) ;
- **SUPPRIME** un poste de gardien Brigadier à temps complet (échelle indiciaire brute 351-483) ;
- **CRÉE** un poste ouvert au cadre d'emploi gardien Brigadier à temps complet (échelle indiciaire brute 351-483), ainsi qu'au cadre d'emploi de brigadier Chef principal de police municipale à temps complet (échelle indiciaire brute 380-586) ;
- **DIT** que les rémunérations seront établies suivant les grades de référence ;
- **IMPUTE** la dépense relative à la rémunération au chapitre 012 fonction 112 compte 64111 du budget ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire au nom et pour le compte de la commune à signer tout document de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Dans le cadre de son projet de gestion prévisionnelle des emplois et compétences, et plus précisément de reconversion professionnelle et de mobilité interne, et afin de pouvoir procéder à la finalisation des mouvements de personnels, **le conseil municipal après en avoir délibéré opère les modifications suivantes : à compter du 1^{er} octobre 2019 :**

- **SUPPRIME** un poste de rédacteur principal de 2^e classe à temps complet (échelle indiciaire brute 389-638) ;
- **CRÉE** 2 postes ouverts au cadre d'emploi des adjoints administratifs à temps non complet 50 % (échelle indiciaire brute 348-548) ;
- **DIT** que la rémunération sera établie suivant les grades de référence ;
- **IMPUTE** la dépense relative à la rémunération au chapitre 012 fonction 020 compte 64111 du budget ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire au nom et pour le compte de la commune à signer tout document de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Concours et examen

Enfin, suite à la réussite à l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2^e classe, **le conseil municipal après en avoir délibéré, opère les modifications suivantes :**

- **SUPPRIME** un poste d'adjoint administratif à temps non complet 31,5h (échelle indiciaire brute 348-407) ;
- **CRÉE** un poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe à temps non complet 31,5h (échelle indiciaire brute 351-483) ;

- **DIT** que la rémunération sera établie suivant les grades de référence ;
- **IMPUTE** la dépense relative à la rémunération au chapitre 012 fonction 020 compte 64111 du budget ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire au nom et pour le compte de la commune à signer tout document de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Fait à CORBAS, les jour, mois, et
an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Jean-Claude TALBOT.